

Malgré la hausse continue des chaussures la Maison AU SOLDEUR a l'audace de maintenir ses prix modérés! 33, Rue Pierre-Motte — ROUBAIX —

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et Limiteches..... France et Belgique.....

3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00
23.00; 43.00; 80.00

REDACTION-ANNONCES ABONNEMENTS

ROUBAIX..... 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6
TOURCOING..... 33, rue Carnot. Téléph. 37.
LILLE..... 3, rue Faubourg. Tél. 47.07.

Chèques, postaux 87 Lille

LES COMPLOTS ÉTRANGERS EN FRANCE

LES COMPLICATIONS de l'affaire Garibaldi

Paris, 6 novembre. — Un de nos confrères parisiens donne les précisions suivantes sur l'affaire Garibaldi, qu'il dit avoir rencontrées dans les milieux républicains ou antifascistes. C'est bien le colonel Garibaldi qui avait fait venir de Paris à Nice Scivoli pour faire la mission mystérieuse dont on devait l'investigation. La fois franchie la frontière italienne, devait tâcher d'entrer dans l'aventure catalane un jeune républicain du nom de Picam. D'autre part, Scivoli avait rendu au colonel Garibaldi son passeport afin qu'il soit rendu à l'Italie. Or, c'est dans les bagages du poïkier italien La Polla que ce passeport a été retrouvé. Ce passeport est remis à Scivoli, mais des épreuves de la photographie du dit passeport ont été tirées et elles ont été sans doute distribuées aux postes frontières où Scivoli pourrait se présenter et où, dénoncé, il aurait été faire immédiatement arrêter.

Enfin, sur l'ordre de la police italienne a trouvé quatre lettres écrites par le colonel Garibaldi et qui avaient, à Rome, mis leurs destinataires, les antifascistes notoires en bien fâcheuse posture. Les républicains italiens de Nice se rappellent qu'il y a quatre mois, le colonel Garibaldi, dont on ne sait aujourd'hui encore, avait obtenu les adresses de deux militaires antifascistes. Depuis lors, on est sans nouvelles des deux hommes.

LE COLONEL RICCIOTTI GARIBALDI AVOUE ÊTRE UN AGENT DE M. FEDERZONI...

Paris, 6 novembre. — L'enquête a permis d'établir que le colonel Ricciotti Garibaldi, ce n'est pas de fortune personnelle, se livrait depuis un temps assez long à des dépenses luxuriantes.

À cours de l'interrogatoire qu'il a subi, il a avoué être depuis dix-huit mois l'agent, en France, de M. Federzoni, ministre italien de l'Intérieur. Il avait depuis cette époque, touché déjà 400.000 francs; le dépôt versé, au commandant La Polla au cours de la dernière visite qu'il lui avait faite.

UNE ENTREVUE TRAGIQUE

Une confrontation émouvante devait achever de le confondre.

On le voyait face à face avec Scivoli, l'homme qu'il avait seulement voulu envoyer à la mort.

Entreprise tragique: Ricciotti Garibaldi, tête baissée, n'osant affronter le sourire de mépris, le regard indigné de celui qui, pâle à lui-même, avait seulement semé auparavant, n'avait plus pour lui qu'un déclin inexprimable.

Devant les policiers, Scivoli a confirmé toutes ses déclarations précédentes:

J'avais, a-t-il dit, une telle admiration pour le nom de Garibaldi, un tel respect, que, sur l'ordre de Ricciotti, je me serais fait taire pour lui. Je devais me rendre en Italie, en passant la frontière à pied; j'étais chargé de porter quatre lettres destinées à des personnalités républicaines. C'était là ma seule mission et il ne s'agissait nullement pour moi de commettre un attentat sur le chef du gouvernement.

Valentement, Ricciotti Garibaldi essaie d'expliquer que Scivoli a mal compris le but de sa mission, qu'il n'a pas pu songer à le livrer à la police fasciste. Celui-ci refuse de dévoiler avec quelle sévérité il avait été traité.

Entreprise tragique: Ricciotti Garibaldi, tête baissée, n'osant affronter le sourire de mépris, le regard indigné de celui qui, pâle à lui-même, avait seulement semé auparavant, n'avait plus pour lui qu'un déclin inexprimable.

Devant les policiers, Scivoli a confirmé toutes ses déclarations précédentes:

J'avais, a-t-il dit, une telle admiration pour le nom de Garibaldi, un tel respect, que, sur l'ordre de Ricciotti, je me serais fait taire pour lui. Je devais me rendre en Italie, en passant la frontière à pied; j'étais chargé de porter quatre lettres destinées à des personnalités républicaines. C'était là ma seule mission et il ne s'agissait nullement pour moi de commettre un attentat sur le chef du gouvernement.

...ET M. FEDERZONI, DEMISESSIONNAIRE EST REMPLACE PAR M. MUSSOLINI

Rome, 6 novembre. — Au Conseil des ministres, M. Mussolini a annoncé que M. Federzoni, ministre de l'Intérieur, et M. de Scalzi, ministre des Colonies, l'avaient prié de démissionner.

M. Mussolini a accepté ces démissions et a remercié ces deux ministres de l'œuvre qu'ils ont accomplie.

Il a proposé au Roi de nommer M. Federzoni ministre des Colonies.

Le ministère de l'Intérieur sera assumé par M. Mussolini.

Bien que la retraite du ministre de l'Intérieur ne soit pas complète, puisque M. Mu-

BILLET PARISIEN

L'imbroglio hispano-italien

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 6 NOVEMBRE (Minuit).

Les conspirations commencent sur notre territoire contre des gouvernements étrangers sont-elles des affaires vraiment sérieuses ou, au contraire, se rattachent-elles aux scènes pittoresques d'un film à Hollywood?

Il semble bien que les hommes du colonel Macia et le colonel lui-même aient été poussés dans cette aventure tragique par des personnes qui possèdent les ficelles du complot et vraisemblablement voulaien à ce que les choses n'allassent pas trop loin.

Tout est confus, d'ailleurs, dans cet imbroglio hispano-italien, où l'on voit deux soi-disant adversaires s'entendre derrière le dos de leurs soi-disant partisans, où l'on voit les chefs trahir les troupes et les lèvres, de leurs propres mains, aux terribles représailles de leurs ennemis.

Notre pays, qui a le triste privilège de recueillir ces instigateurs « qui abusent de l'hospitalité qui leur est offerte dans une intention souvent hostile à notre entretien », s'est comporté dans cette affaire avec une loyauté absolue envers les gouvernements de Madrid et de Rome. Notre police a fait son devoir en déjouant un complot dirigé contre nos amis. Nous n'en avons été que plus surpris de constater les rapports existant entre la police fasciste et les instigateurs de la conspiration. A aucun titre nous ne métrons ce traitemen très peu loyal, contraire aux usages internationaux et incompatible avec les devoirs de l'amitié.

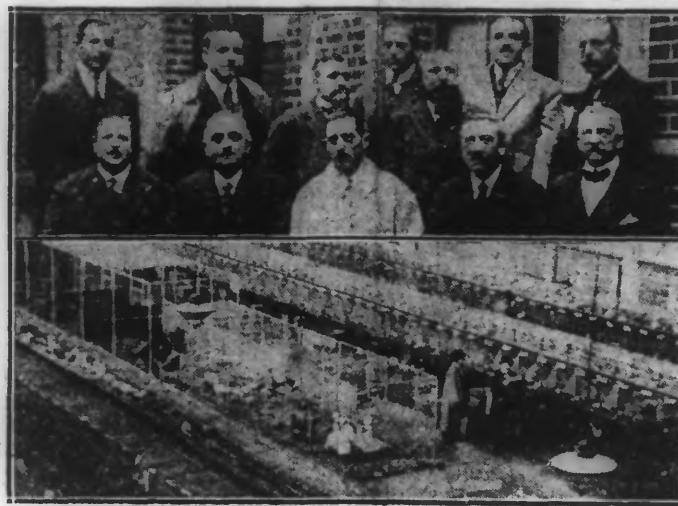
A aucun moment, nous n'avons toléré sur notre territoire des entreprises dirigées contre des gouvernements étrangers. Nous n'avons fourni aucun appui aux violences exercées sur nos voisins.

ABONNEMENTS..... Nord et Limiteches..... France et Belgique.....

3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00
23.00; 43.00; 80.00

L'EXPOSITION D'AVICULTURE des « Amis de la Basse-Cour » à Roubaix

PLUS DE 1.000 ANIMAUX EXPOSÉS.



EN HAUT : LE JURY ET LE COMITÉ DES « AMIS DE LA BASSE-COUR ».

EN BAS : UNE VUE DE L'EXPOSITION.

L'exposition annuelle d'avicuture, organisée par les « Amis de la Basse-Cour », a été inaugurée hier, dans la Salle des fêtes de la rue de l'Hospice.

Elle réunit un nombre considérable d'exposants venus de tous les points de la région et il convient de féliciter comme il le mérite le Comité d'organisation qui, avec un zèle digne d'éloge, s'est dépassé sans compter pour donner à cette exposition un résultat qui la classe parmi les plus belles du genre.

Dans la vaste Salle des fêtes de la rue de l'Hospice, cinq longues rangées de cages abritent plus de mille animaux: pigeons, poules, canaris, faisan, oies, lapins, etc., représentant la plupart des races que l'on connaît.

Les pigeons surtout sont bien représentés et il convient de admirer une foule d'espèces dont certaines sont très rares.

Nous ne saurions trop conseiller aux nombreux amateurs de notre ville de visiter, dès aujourd'hui, cette superbe exposition, qui ferme ses portes lundi soir.

Ajoutons que le Comité organisateur, désirant intéresser le plus possible les visiteurs, a obtenu du ministère de l'Agriculture le prêt d'une série de films stéréoscopiques, dont la production a été suivie avec un vif intérêt par les spectateurs qui se pressaient nombreux, hier après-midi, dans la salle d'exposition.

Ils seront projetés de nouveau aujourd'hui, à 17 heures.

L'inauguration officielle

L'inauguration officielle de cette exposi-

CHARLES LE BOSSU et son complice Antoine Roujas devant la Cour d'appel de Douai

On se croit volontiers transporté au moyen âge lorsque l'on assiste aux débats de cette affaire de sorcellerie et l'on se rend compte que la crédulité humaine n'a vraiment pas de limites.

Voici les faits: Le 4 novembre 1925, M. Desmazières, brasseur à Phalempin, reçut une lettre l'informant que depuis un certain temps, sa femme était la victime d'un exorc, un vœu fait par quelqu'un qui, selon lui, était un magicien.

Il se rendit à l'archidiocèse de Cambrai, mais ne réussit pas à convaincre le préfet de police de l'aggravation de l'assassinat de l'escroc, qui n'était autre que Potville dit « Charles le Bossu ». La gendarmerie fut alors avisée et les résultats de l'enquête furent dévoilés.

Antoine Roujas dit que pour conjurer la mort qui le menaçait, il avait dû verser 50.000 francs à Potville.

Antoine Roujas dit que les titres qu'il a achetés appartenient à son neveu et n'avaient aucun rapport avec le vœu.

Le domine Ruscassie se fit même déclarer que il s'agit des mêmes titres.

Emile Lepoivre se défend avec une certaine énergie. Il dit qu'il a toujours ignoré la présence exercée par Roujas sur Mme Desmazières; que c'est Roujas qui a exigé la reconnaissance de dettes et qui a fait réduire la somme de 50.000 francs à 20.000 francs. Il a déclaré qu'il n'a rien à voir avec l'assassinat de Potville.

Le docteur Drillon, avocat de l'accusé, a déclaré qu'il n'a pas interrogé.

LES PLAIDIORIES

La parole est donnée à la partie civile, représentée par M. Drillon, avocat au barreau de Lille, qui dénonce l'assassinat de Mme Desmazières.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été déclaré coupable, demande que l'assassinat soit déclaré non prémédité.

Le docteur Drillon, tout en reconnaissant que l'accusé a été